Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 30 (1879)

Artikel: De la production des plantons

Autor: Landolt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784204

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'est plus tard, entre la 50 et 70^{me} année lorsque la croissance en longueur cesse et que l'arbre entre dans l'âge de porte-graine, que le champignon commence à exercer ses funestes ravages.

Alors les clairières ne se comblent plus aussi rapidement et le prolongement des racines transporte le poison directement aux racines d'un arbre voisin vigoureux jusqu'alors. Si l'on ne prend pas de mesure pour arrêter la maladie, elle peut devenir tellement intense de la 70^{me} à la 100^{me} année que la forêt est inévitablement vouée à la ruine. Afin d'isoler les foyers d'infection, Hartig a imaginé de pratiquer des fossés de 1 à 2 pieds de large et de même profondeur et de recueillir et brûler toutes les racines que l'on y rencontre au fur et à mesure du creusage.

Nous conseillons aussi de n'entreprendre le défrichement d'une localité infectée qu'au printemps, alors que les spores ne sont pas développés; il faut en outre, lors d'une plantation dans un terrain suspect, mélanger les résineux avec des essences feuillues, principalement avec des hêtres, des chênes, des charmes etc. De cette manière on isolera les épicéas qui, s'ils tombent malades, ne courront pas risque en infectant leurs voisins d'être la cause de foyer d'infection. En général on ne peut assez recommander les massifs mélangés à cause de la résistance qu'ils présentent aux ouragans et de las écurité qu'ils offrent relativement aux ravages des insectes.

Nous espérons, par ce qui précède, avoir démontré l'avantage des plantations d'essences résineuses et feuillues mélangées et l'importance qu'il y a à diminuer la fréquence des exploitations agricoles dans le sein des forêts.

J. RINIKER.

De la production des plantons.

Quelque soient les défectuosités que présente encore la sylviculture en Suisse, l'on peut affirmer cependant qu'il y a progrès en ce sens, c'est que aussi bien dans la plaine, que dans les montagnes, le peuple en général a compris l'importance du reboisement des coupes et des clairières; aussi d'année en année la demande de plantons augmentet-elle à tel point que la production ne peut la satisfaire. L'élève des plantons en plaine et sur les collines ne présente que peu de difficultés; elle n'exige que de la bonne volonté et de l'intelligence, et cependant là aussi la production des plantons est insuffisante surtout lorsque les forêts appartiennent en majorité à des particuliers. Il est facile du reste de se rendre compte de la chose; le petit propriétaire n'établit pas de pépinière, et les grands ne produisant que ce dont ils ont besoin, se trouvent eux-mêmes dans la pénurie lorsque les semis ont manqué.

Tout forestier a donc l'obligation d'encourager l'élève des plantons dans les forêts de l'Etat ou des communes, d'autant plus que les gardes qui en ont la surveillance sont tous supposés posséder les connaissances nécessaires à l'établissement et à l'entretien d'une pépinière. Il en est autrement là où la plus grande partie des forêts est entre les mains de particuliers, ici c'est au zèle de ces derniers qu'il faut faire appel. Le simple paysan n'achète des plantons, que s'il peut se les procurer sans écrire de lettres et sans difficulté de transport. Le meilleur moyen d'arriver au reboisement des coupes et des clairières est de faciliter l'achat des plantons; chaque commune devrait posséder une ou plusieures pépinières, et si elles n'en sentent pas la nécessité, les sociétés d'agriculture ou à leur défaut les particuliers ne doivent négliger aucune occassion d'éclairer par l'exemple les populations au sujet de leur importance. Les inspecteurs forestiers de l'Etat sont mieux placés que personne pour encourager l'élève des plantons, en s'intéressant aux pépinières particulières autant qu'à celles des communes et en aidant de leurs conseils ceux qui en établissent. La remise de primes produit aussi d'excellentes résultats. Dans le canton de Zurich où tant de forêts sont en possession de particuliers, les pépinières dûes à l'initiative privée et aux efforts des sociétés d'agriculture augmentent annuellement. Nombre de ces dernières possèdent déjà en propre depuis 20 ans des pépinières et s'en trouvent bien.

Bien plus malaisée est la production des plantons dans les hautes montagnes, soit parce que l'âpreté du climat en rend la culture difficile, ou que le terrain forestier se prête moins à l'établissement des pépinières, ou bien enfin que celles que l'on établit dans les pâturages doivent être clôturées et en général mieux soignées et mieux protégées que celles des pays en plaine.

Il faut, dans les hautes régions, réduire autant que possible la demande des plantons en favorisant le repeuplement naturel. Quelque prospère que soit ce dernier, il faudra malheureusement longtemps encore un grand nombre de plantons pour reboiser les anciennes clairières et pour compléter le repeuplement naturel dans les années où il n'a pas réussi, il en faudra toujours, enfin, pour reboiser les localités où à tort ou à raison l'exploitation s'est faite en coupe rase. En montagne comme en plaine le forestier devra donc prendre ses précautions de manière à être pourvu de plantons.

Mais se demandera-t-on, ne pourrait-on pas cultiver en plaine les plantons nécessaires à la montagne et les y transporter au fur et à mesure des besoins, ce qui constituerait certainement une notable économie sur la culture en lieu et place. A cela nous répondrons que, abstraction faite de l'économie, nous ne pensons pas que ce mode soit avantageux. Pour qu'il fonctionne convenablement, il faudrait que ce fussent les particuliers qui se chargeassent de fournir les plantons, car il n'est guère possible d'admettre que ce soit aux inspecteurs forestiers du bas pays à fournir les forêts du haut pays du nombre de plantons voulu, ce pourquoi ils n'auraient souvent ni la place ni la main d'œuvre nécessaires. Il ne serait point pratique non plus de dépendre absolument pour le reboisement des hautes forêts de la production privée. En outre le succès d'une plantation déjà si compromis par les dangers inhérents au transport, le serait bien davantage encore par l'incertitude du bon emballage et de la célérité des expéditions.

Nous ferons une autre objection à la production de plantons semés en plaine pour être plantés dans nos hautes montagnes, c'est que le réveil de la végétation a lieu dans les localités tempérées, à une époque où dans les montagnes le sol est encore couvert d'une épaisse couche de neige rendant tout travail impossible. On a voulu tourner la difficulté en proposant d'opérer à cette altitude les plantations en automne, ou du moins d'y mettre les plantons en jauge jusqu'à la fonte des neiges, mais cette proposition, juste en théorie, ne le serait que rarement en pratique et son exécution n'est pas exempte de dangers. Nous disons donc que les plantons destinés aux forêts de montagne doivent autant que possible, avoir été semés en montagne même.

Examinons maintenant quel est en montagne l'endroit le plus propice à la culture des plantons. Lorsqu'il s'agit de pépinières destinées aux pays intermédiaires entre la plaine et les alpes, on dit qu'elles doivent être établies aussi près que faire se peut du terrain à reboiser, ce qui, en d'autres termes, signifie que dans ce pays là, on doit adopter le système des pépinières volantes. Cette réponse est correcte pour autant que dans le voisinage des clairières à reboiser, il se trouve des

lieux convenables à recevoir des pépinières, mais dans ces régions élevées le cas est différent, par ce que les surfaces planes de quelque étendue y font défaut, que l'exposition y est défavorable, et que les pierres qui encombrent le sol mettent obstacle au défrichement. Dans les hautes montagnes, il ne faut donc établir que de grandes pépinières permanentes dans le fond d'un vallon, ou au pied d'un ados de la montagne.

Si l'on devait se contenter des pépinières assises dans la vallée ou dans les situations les plus abritées, on verrait bientôt surgir l'inconvénient de ne pouvoir faire de plantations au printemps, par ce que la sève des plantons des régions tempérées se met en mouvement avant que la neige ne fonde dans la montagne. Il sera en tous cas prudent de ne pas négliger, dans ces hauteurs, les plantations d'automne, pourvu qu'elles ne prennent pas la place de celles du printemps qui demeureront la norme de toute plantation. Il y a des automnes où de précoces neiges tombant sur les sommités y empêchent toute culture.

Un autre inconvénient se présente, provenant de l'influence du climat sur les plantons. Nous ne partageons pas l'opinion qui veut qu'un planton soit semé dans un terrain de qualité égale ou inférieure à celle au lieu où il doit être planté, nous pensons au contraire qu'une plante vigoureuse, saine, pourvue de nombreuses radicelles telles qu'a pu en former un sol fertile, est plus capable de s'approprier les sucs d'un terrain maigre, qu'un sujet malingre et mal pourvu de racines. Toutefois nous croyons qu'une trop grande différence climatérique entre la situation de la pépinière et celle de la forêt, n'est pas propre à assurer le succès d'une plantation. Un planton de 4 ou 5 ans, élevé dans un climat doux, à taille élancée et mesurant 50 et plus de centimètres, puis transplanté à quelques mille pieds d'élévation, aura peu de chance de prospérer, et souffrira en hiver du poids de la neige beaucoup plus qu'un autre planton trapu mais résistant parce qu'il est déjà habitué aux froids rigoureux de cette altitude. Quelque désagréable qu'il soit de former une pépinière au milieu de circonstances climatériques défavorables, ils faudra bien en prendre son parti, si l'on désire voir couronnées de succès des plantations dans les hautes régions et si l'on ne veut pas absolument dépendre des phénomènes atmosphériques. Nous recommandons un échelonnement des pépinières à diverses hauteurs.

Les soins à donner au choix de l'emplacement, à l'établissement et à l'entretien d'une pépinière sont les mêmes dans toutes les expositions; dans les hautes régions il faut redoubler de prudence et de zèle. Ici comme plus bas on fera choix d'un terrain plat, d'abord facile, abrité, fertile que l'on préparera et ensemencera avec toutes les précautions imaginables et que l'on entourera d'une clôture pour le protéger contre le bétail.

Il faut autant que possible, prétend-on, simplifier les cultures dans les hautes montagnes; cette simplification s'obtient à l'aide du repeuplement naturel, de l'emploi des semis au lieu des plantations, ou des plantons non repiqués. Tous ces conseils ont certainement leur raison d'être, mais il est permis de douter qu'ils soient concluants.

L'avantage du semis à demeure consiste à produire des plantes qui, circonstances égales d'ailleurs, réuississent aussi bien qu'une pépinière et offrent l'avantage de ne pas devoir être déplacées. Mais l'expérience a prouvé que précisément pour les essences propres aux régions élevées, le mode de reboisement par plantation fournit de meilleurs résultats. La graine et les jeunes plantes sont en pleins champs exposées à beaucoup de dangers auxquels il est plus facile de parer dans l'enceinte d'une pépinière. L'interruption de végétation occasionnée par l'arrachage opéré soigneusement est très passagère. On sait que le repiquage favorise le chevelu des racines. Bien plus on a observé aussi bien en plaine qu'en montagne que des plantes de 10 à 15 ans, deux fois transplantées, ont plus de vigueur qu'une plante non repiquée ou que le produit d'une graine semée à demeure et qu'elles résistent bien mieux aux influences atmosphériques.

L'emploi de plantons non repiqués, pour autant qu'on ne peut les mettre à demeure tout jeunes (1 à 2 ans) est encore moins à recommander que les semis en forêt, surtout si, comme c'est fréquemment, le cas, les plantes ont poussé en pépinière serrées les unes contre les autres. Les plantons non repiquées de 3 à 5 ans ont peu de racines, ils sont trop sveltes et manquent de branches; plantés à demeure, ils n'ont qu'une végétation chétive et périssent aisément.

Les plantations faites à grands espaces permettent de se contenter d'un nombre réduit de plantons; en recevant un développement égal dans toutes les parties la plante acquiert une force de résistance qui la met en état de résister aux influences funestes du climat. Cependant il ne faut rien exagérer. Dans les situations inclémentes, l'accroissement est très lent et ne s'accélère que lorsque se protégeant mutuellement, les jeunes plantes finissent, grâce à leurs rameaux, à couvrir le sol. Il faut donc apporter de la modération à l'espace qu'on laisse entre chaque sujet. Si l'on n'a à sa disposition qu'un nombre insuffisant de plantes, il serait préférable de les disposer en groupes serrés,

au lieu de les planter en lignes régulières sur toute la surface à reboiser. En outre la plantation par groupe offre l'avantage de pouvoir faire choix des lieux les plus fertiles, ce qui constitue déjà une condition essentielle de réussite.

Lorsqu'il s'agit de reboiser des terrains qu'on ne peut protéger contre l'envahissement du bétail et qui sont exposés à toute la force des vents ou aux avalanches, il convient de planter en touffes ou bottes. Une touffe de 3 ou 5 plantes résiste mieux au pied du bétail, à l'âpre souffle des vents, aux éboulements de pierres et aux avalanches qu'une plante isolée. Les touffes doivent être déjà préparées en pépinière lors du repiquage, c'est à dire que lors de cette opération on dispose ensemble quelques plantes au lieu de n'en repiquer qu'une seule à la fois.

Il est donc évident que pour ne pas être arrêté dans les plantations, en plaine, en colline, sur les avant-monts et au sein même des alpes, les pépinières sont d'une nécessité absolue.

Dans le bas pays il est facile de satisfaire à cette exigence principalement si les grands propriétaires de forêts suffisent eux-mêmes à leurs besoins et pourvoient à ceux de leurs voisins moins fortunés. Le problème ne peut être résolu sans quelques sacrifices pécuniaires qui ne resteront du reste pas sans porter leurs fruits, puisque les bons plantons se vendent toujours bien; c'est ce que savent les sociétés d'agriculture et les particuliers qui se sont donné la peine d'établir des pépinières.

Dans les hautes montagnes où on diminue la demande de plantons au moyen de repeuplement naturel, on ne peut toutefois se passer de pépinières. Le choix du lieu où on les établira, dépendra des circonstances locales de transport et de climat. Elles seront permanentes à cause de la rareté de terrains convenables; mais on ne négligera pas d'en établir de volantes toutes les fois que l'occasion s'en présentera, dussent-elles n'être utilisées qu'une ou deux fois.

Nous conseillons aussi de faire des essais de plantations par touffes.

LANDOLT.

Lois et Ordonnances.

Sur l'invitation qui lui a été adressée par la société des forestiers, l'Inspection fédérale des forêts soumet au département du commerce et d'agriculture